

**Commission Tourisme**  
**Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises**  
**Salle des fêtes de Cazilhac**

Compte Rendu  
Réunion du 14 décembre 2020

Membres présents de la Commission Tourisme :

Mary-José AGRANIER, Bruno CANARD, Bernard CAUMON, Pierrick CIRIBINO, Benoit HOST, Raymonde LAGARDE, Coralie GEORGES, Anne-Marie MOTARD, Christian ROUVIERE, Patrick TRICOU, Julien TRICOU.

Délégué excusé : Pascale CASTANIER, Lucas FAIDHERBE, Daniel CELERIER, Michel FRATISSIER, Jean BURDIN, Elisabeth THEROND, Françoise JUTTEAU, Magali SERVIER CANAC, Lambert LUCAS.

Conseiller municipal présent : Francis CUBERES, Joël POVREAU.

Personnes invitées : Christel CARAVELLA, Guillaume SOULAGES.

Julien TRICOU accueille les membres des commissions par quelques mots de bienvenue et rappelle l'ordre du jour

**1. Proposition de déménagement de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée:**

Julien TRICOU précise, en amont, que ce projet de déménagement a été présenté et validé par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Le positionnement actuel de l'Office de Tourisme n'est pas optimum en termes de visibilité, d'accessibilité et de centralité, d'autant que la Communauté de Communes a besoin d'espace de bureaux pour son bon fonctionnement. Il est précisé qu'une réflexion d'un agrandissement a été effectuée, cependant au vu de la constructibilité de la parcelle, cette option ne répondrait qu'à un besoin à court terme.

Le déménagement de l'Office de Tourisme sur le boulevard urbain, via l'acquisition d'Algéco, près de l'air de covoiturage (parcelles AH 528, 287) répondrait à l'ensemble des besoins à court terme.

Bernard CAUMON précise que la Commission travaux a été sollicitée sur ce projet et que celui-ci a été validé. Le PLU permet une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup> sur ces parcelles. Une visite d'un prestataire doit être organisée afin de finaliser les implantations et les coûts liés.

Il est souligné la volonté et la possibilité de préserver les arbres en devanture.

Patrick TRICOU souligne la problématique du stationnement notamment le vendredi. Bernard CAUMON acquiesce en précisant que cette problématique se situe sur l'ensemble de la commune le vendredi.

Bien que provisoire, la commission souligne qu'il s'agit d'une bonne opportunité permettant ainsi à la Communauté de Communes de récupérer de l'espace. Une réflexion sur l'aménagement intérieur est en cours.

La commission valide le principe de déménager l'Office de tourisme.

## **2. Présentation de la Charte d'Organisation Touristique Sud Cévennes :**

Julien TRICOU rappelle le contexte de la réalisation de la Charte d'organisation touristique Sud Cévennes, à l'échelle des 3 territoires (Cdc du Pays Viganais, Cdc Causse Aigoual Cévennes et la Cdc des Cévennes Gangeoises et Suménoises). Celle-ci a été présentée et validée en Conseil d'Administration de l'Office de tourisme le 9/12. La Cdc du Pays Viganais a également validé cette charte le 10/12. Julien TRICOU conclut en précisant que nous sommes en l'attente du positionnement de l'Office du tourisme de l'Aigoual qui doit se réunir ce soir et se prononcer sur la validation de cette charte.

Bruno CANARD s'interroge sur l'intérêt pour un territoire de ne pas intégrer cette charte. Julien TRICOU précise que ce travail avait déjà été amorcé il ya quelques années et que celui-ci avait avorté. Il souligne également la volonté des territoires de travailler ensemble afin de mutualiser les moyens sans pour autant, pour le moment, constituer un Office Intercommunautaire de Tourisme (OIT).

Coralie GORGES s'interroge sur le devenir de la charte si un des partenaires ne s'engage pas. Julien TRICOU lui répond que nous travaillerions dans une dynamique opérationnelle à l'échelle des territoires signataires.

Julien TRICOU donne la parole à Christel CARAVELLA. Celle-ci souligne les propos de Julien TRICOU en précisant qu'un plan d'actions a été proposé avec un budget commun. Elle précise la pertinence de travailler à l'échelle Sud Cévennes sur la thématique tourisme.

## **3. Mise en œuvre du Plan de Circulation de Saint Etienne d'Issensac :**

Julien TRICOU donne la parole à Benoit HOST qui rappelle la problématique de la sur fréquentation touristique liée à l'attrait de nos bords de rivière à l'été 2020 de Gornières à Saint Etienne d'Issensac.

Benoit HOST précise que le Président Michel FRATISSIER l'a mandaté ainsi que Pierrick CIRIBINO afin de préconiser des solutions applicables en 2021.

Il précise qu'un courrier a été envoyé au Préfet l'informant de cet état de fait. Benoit HOST donne lecture de cette lettre aux membres de la commission.

Il informe également qu'une rencontre avec le Sous-préfet s'est déroulée le 10/12 sur la commune de Brissac afin d'échanger sur les problèmes de sécurité du fleuve Hérault (une visite sur Saint Etienne d'Issensac avait précédé cette rencontre).

Pierrick CIRIBINO souligne la nécessité que les gendarmes soient visibles ainsi que sur les berges. Un ajout de réservistes sera affecté sur le territoire, dont une partie des frais seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Il conclut sur le besoin d'un commandement local des réservistes, et non départemental, qui connaît mieux les problématiques territoriales.

Plus précisément, concernant les problématiques de stationnements, seront mis en paiement les parkings de Laroque (gratuité souhaité pour les habitants). Il est envisagé d'autres sites comme sur Saint Bauzille de Putois, Gorniès et Brissac.

Benoit HOST précise que dans le cadre de leur mission, toutes les communes liées à cette problématique ont été rencontrées. La commune de Cazilhac n'a pas notifié de besoin particulier en la matière.

Sur Saint Etienne d'Issensac, il est proposé de créer des stationnements payant rive gauche sur du foncier privé (discussion en cours avec le propriétaire) avec la mise en place d'un sens interdit côté RD1 après la Vernède. Les parkings rive droite seront également payant. L'ensemble des encaissements (~5€ / jours / véhicule) devraient couvrir les dépenses effectuées pour 2021 (société de gardiennage, location des terrains...).

A toutes fins utiles, il sera annexé au compte rendu le compte rendu de la rencontre avec le Sous préfet du 10/12 ainsi que l'ensemble des éléments liés à ce point.

### **Questions diverses.**

Proposition de Convention de partenariat Pôle Sup Nature ans le cadre d'un projet étudiant en lien avec la fréquentation du fleuve Hérault.

L'ordre du jour étant épuisé, Julien TRICOU remercie les participants et clôture la Commission à 19h50.